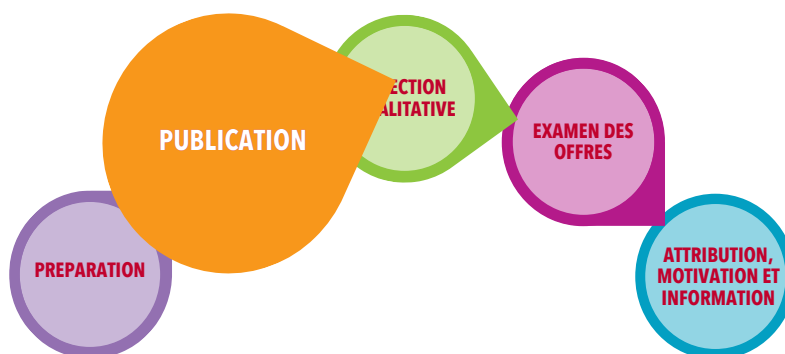




Avis de marché

- ✓ Sur e-Notification, accessible par l'intermédiaire du site www.publicprocurement.be
- ✓ Il est permis d'avertir des entreprises après la publication, mais sans donner d'information supplémentaire
- ✓ Une session d'information est possible quand le cahier spécial des charges en fait mention
 - Récoltez les questions d'avance
 - Prévoyez une liste de présence
 - Donnez des précisions sur le marché
 - Présentez le cahier spécial des charges
 - Répondez aux questions envoyées d'avance
 - Rédigez un rapport ou un PV ainsi qu'un récapitulatif des questions et réponses
 - ° envoyez-les aux personnes présentes
 - ° publiez-les sur e-Notification

Délais minimaux

entre la date de publication et l'ouverture des offres :

- ✓ Procédures ouvertes (AO et AOO)
 - Sans publication européenne : 36 jours calendrier
 - Avec publication européenne : 52 jours calendrier (ou 36 en cas d'avis de préinformation)
 - ✓ PNDAP : 22 jours calendrier
- Un délai accéléré est possible.

Procédures en 2 phases : délai minimum pour la **première** phase (phase de candidatures) entre la publication et l'ouverture des candidatures

- ✓ AR, AOR, PNAP
 - Sans publication européenne : 15 jours calendrier
 - Avec publication européenne : 37 jours calendrier
- PNSP : pas de délai minimum mais un délai raisonnable

Ouverture des offres

- ✓ Procédures ouvertes : séance publique
- ✓ Authentifiez les offres papier et ajoutez-les au PV électronique
- ✓ Signez le PV électronique avec votre eID
- ✓ Publiez le PV sur eTendering